



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **20**  
 Nombre de votants : **35**  
 Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : CONVENTION AVEC COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES-COTE VERMEILLE : POLE VALORISATION ECONOMIQUE DU PATRIMOINE**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA (Brouilla) - LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - PUIG (Sainte-Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - ALBERT (Trouillas) - PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA  
 A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ  
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE  
 J.L.PUJOL (Fourques) à M.PIMENTEL  
 C.VILA (Oms) à J.CHEREZ  
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG  
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE  
 R.LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL  
 N.MON (Thuir) à D.RUIZ  
 R.PEREZ (Thuir) à J.C.BERNADAC  
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT  
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE  
 J.AMOUROUX (Tresserre) à J.C.PERALBA  
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)  
 P.MAURY (Thuir)  
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

**Madame Ghislaine FLACHAIRE** est élue secrétaire de séance.

**POLE DE VALORISATION ECONOMIQUE DU PATRIMOINE : CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS**

Le Président **INFORME** l'Assemblée que le Pays Pyrénées-Méditerranée a présenté une candidature au titre de l'appel à projet « Approche Territoriale Intégrée » financé par le FEDER dans laquelle figure la création d'un pôle de valorisation économique du patrimoine culturel et œnotouristique, dont le projet d'école de sommellerie multisites.

Il **RAPPELLE** que ce projet d'école de sommellerie est porté notamment par la Communauté de Communes des Aspres et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris,

**PRECISANT** que le site des Caves BYRRH et plus précisément l'Hôtel du commerce, est positionné comme lieu potentiel d'implantation du projet,

Il **PROPOSE** à l'Assemblée se prononcer pour la mutualisation de l'étude de ce projet portant sur les sites de Thuir, de Banyuls sur Mer et d'Argelès-sur-Mer, nécessitant la signature d'une convention entre la Communauté de Communes des Aspres et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille.

Il en **PRECISE** les termes.

Le Conseil Communautaire  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**AUTORISE** le Président à signer avec Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, la convention de partenariat ainsi définie, déterminant les rôles et missions de chacun, et engageant la Communauté à hauteur de 50% du coût résiduel de la mission.

**PRECISE** que les crédits nécessaires ont été portés aux prévisions budgétaires 2016 du Budget Principal en fonctionnement.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160331-36-16ConvCCACVI-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Le Président,

**René OLIVE**